

## Les présuppositions dans la grammaire transformationnelle

David Lightfoot

Problèmes de sémantique

Number 2, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800016ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800016ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lightfoot, D. (1973). Les présuppositions dans la grammaire transformationnelle. *Cahier de linguistique*, (2), 179–200.  
<https://doi.org/10.7202/800016ar>

## LES PRÉSUPPOSITIONS DANS LA GRAMMAIRE TRANSFORMATIONNELLE<sup>1</sup>

McCawley a montré en 1968 que les restrictions sélectionnelles doivent être un phénomène sémantique et non syntaxique. En 1965, Chomsky a soutenu que la non-grammaticalité de phrases comme (1),

(1) \**le mur pense qu'il est temps de manger*

est due à la violation d'une restriction sélectionnelle, parce que le verbe *penser* demande un sujet animé. George Lakoff a proposé une notion de grammaticalité relative, selon laquelle la grammaticalité d'une phrase peut uniquement être établie relativement aux opinions du locuteur. Si le locuteur croit que les chiens peuvent penser, la phrase *mon chien croit que le chat est fou* est grammaticale. En ce temps-là, seuls les générativistes s'intéressaient aux présuppositions, et ils soutenaient qu'il existait une preuve concluante pour ne pas séparer la syntaxe de la sémantique, qu'il fallait connaître les présuppositions pour déterminer si la phrase était ou non grammaticale. Donc, disaient-ils, la structure profonde doit inclure une liste des présuppositions. Mais, bien qu'à ce moment-là les interprétativistes ne se soient pas intéressés aux présuppositions et n'aient pas rejeté cette affirmation, ce n'était pas un argument convaincant.

Prenons deux exemples : le mot *mais* et l'utilisation de l'accent contrastif. On peut décrire la syntaxe de *mais* tout simplement. On

---

1. Je tiens à remercier Françoise Donzeaud pour l'aide qu'elle m'a apportée dans la préparation de cet article.

dit qu'en structure profonde c'est une conjonction qui relie deux phrases : *Marie est petite mais Jean est grand*, par exemple. On peut réduire une phrase telle que *Marie est petite mais Jean n'est pas petit* à *Marie est petite mais pas Jean*, ou encore *Marie ne mange pas une poire mais Marie mange une pomme* à *Marie ne mange pas une poire mais une pomme*. Mais, pour décrire la syntaxe de la conjonction il suffit de dire qu'elle relie deux phrases en structure profonde. Mais on sait autre chose sur *mais*. On ne peut relier n'importe quelles phrases. Par exemple, il serait très étrange de dire *je fixe le tableau noir mais deux et deux font cinq*, et à peu près impossible de dire *Marie mange une pomme mais Marie mange une pomme* ou même *Marie mange une pomme mais Jean mange une pomme*. Il n'est donc pas possible de relier toutes les phrases. Il faut découvrir les contraintes. Robin Lakoff (1971) a montré qu'on peut relier deux phrases  $S_1$  et  $S_2$  par *mais* si le locuteur présuppose que normalement  $S_1$  entraîne la négation de  $S_2$ . Ainsi, on peut dire *le chat s'assied sur le téléviseur mais les Canadiens gagneront* si on croit que normalement le fait que le chat s'assie sur le téléviseur entraîne la défaite des Canadiens. On peut même dire *Marie mange une pomme mais Jean mange une pomme* si on croit que normalement si Marie mange une pomme il faut que Jean fasse autre chose. Les générativistes affirmaient qu'ils avaient montré que les présuppositions étaient une condition préalable aux règles syntaxiques; si les présuppositions étaient correctes la grammaire pouvait générer une phrase complexe avec *mais*.

D'abord, ce n'est pas suffisant. Dans la phrase *Jean croit que la lune est carrée mais je sais qu'elle est ronde*, il n'y a pas de présupposition disant que le fait que Jean croie quelque chose entraîne soit que je ne sais pas cette chose ou soit que je sais autre chose. Donc cette utilisation de *mais* n'est pas expliquée par la théorie de Lakoff. Elle affirme aussi la non-grammaticalité de la phrase (2),

(2) *John is a basketball player but he is tall*

parce que tout le monde, du moins tous les Américains savent qu'il faut être grand pour être joueur de basket. À notre avis, on ne peut présupposer qu'être un joueur de basket entraîne "être petit", donc la phrase n'est pas grammaticale. Mais, imaginez la situation suivante : deux jeunes filles; quelque amoureux demande à l'une d'elles si elle veut l'épouser. Elle est indécise parce que normalement elle n'aime pas les sportifs. Mais, par ailleurs, elle aime beaucoup les hommes grands. Alors elle dit à son amie *John is a basketball player but he is tall*, bien qu'elle sache que tous les joueurs de basket sont grands. Toutefois, dans une grande mesure, l'analyse de Lakoff est bonne et explique beaucoup de choses.

Revenons à l'affirmation selon laquelle on doit connaître les présuppositions avant de s'occuper de la syntaxe, les présuppositions étant une condition préalable à la syntaxe. Si cela était vrai, ce serait un argument de poids pour la sémantique générative et contre la notion de structure profonde telle qu'elle est définie dans *Aspects*. Malheureusement, ce n'est pas vrai. On peut déterminer les présuppositions d'une façon interprétative. Si l'on peut dire que si on présuppose que  $S_1$  entraîne  $\sim S_2$ , on peut relier les deux phrases par la conjonction *mais*, on peut dire également que si une phrase complexe contient *mais* entre deux phrases simples on peut en conclure que le locuteur présuppose que  $S_1$  présuppose  $\sim S_2$ . Selon cette théorie, si un homme que nous n'avons jamais rencontré auparavant, nous dit *Marie est une blonde mais elle mange du ketchup*, il nous est possible de conclure que cet homme croit que normalement les blondes ne mangent pas de ketchup. Ainsi, cet exemple ne prouve rien et ne permet pas de choisir entre les deux théories; on peut traiter des présuppositions, du moins des présuppositions de *mais*, de façon soit générative soit interprétative. Mais il est certain qu'il faut décrire les présuppositions quelque part dans la grammaire pour décrire l'usage du mot *mais*.

Il en est de même de l'accent contrastif. George Lakoff a discuté de phrases comme (3)

- (3) *Mary called Bill a Republican and then he insulted her*  
 (Marie a appelé Jean un républicain et ensuite lui,  
 l'a insultée)

Il soutient qu'on peut employer l'accent contrastif si on présuppose une certaine identité entre les deux groupes verbaux. Si on présuppose que d'appeler quelqu'un un républicain est l'insulter [et, comme l'a montré Chomsky, si Jean considère comme une insulte d'être appelé un républicain (il est étrange de dire *Marie a appelé Nixon un républicain et ensuite lui, l'a insultée*)] on peut employer l'accent contrastif. Si cette présupposition n'existe pas on ne peut pas employer l'accent contrastif, et on aura l'accent normal sur le verbe : *Marie a appelé Jean un puceau et ensuite il l'a insultée*. On aura l'accent contrastif seulement si on considère que le fait d'être appelé puceau est une insulte. Lakoff croyait qu'il démontrait ainsi qu'il était nécessaire de spécifier les présuppositions pour décrire les conditions d'occurrence de l'accent contrastif qui est, de toute évidence, un phénomène grammatical. Il est maintenant clair que cet argument n'est pas bon. Parallèlement, un interprétativiste peut dire que la grammaire génère l'accent au hasard et qu'ensuite la composante sémantique interprétera l'output syntaxique. La composante sémantique spécifiera que si on a l'accent contrastif dans des conditions syntaxiques correctes, on peut conclure que la phrase présuppose qu'appeler quelqu'un un républicain constitue une insulte. Encore une fois on ne prouve rien et la question n'a plus de raison d'être.

En somme, bien qu'il soit vrai que les premières oeuvres traitant des présuppositions aient été celles des générativistes, le phénomène des présuppositions ne constitue pas un argument en faveur de cette hypothèse. Jusqu'ici les données sont valables pour les deux théories. On peut traiter les présuppositions interprétativement ou générativement. Une chose est claire : le linguiste qui veut décrire la langue naturelle doit décrire les présuppositions, parce qu'il y a une interaction complexe

entre la grammaticalité et les présuppositions, c'est-à-dire les convictions du locuteur à propos de l'univers. Mais il faut souligner deux choses importantes : premièrement, quand on dit qu'il faut envisager les convictions du locuteur, on ne dit pas que la grammaire sera une grande encyclopédie du monde qui contiendra toutes les convictions de tous les gens. Par exemple, pour *mais* la grammaire dit simplement qu'il y a une présupposition :  $S_1$  entraîne normalement la négation de  $S_2$ . Il n'est pas nécessaire de décrire les convictions de qui que ce soit quant à l'intelligence des blondes, par exemple. On établit un rapport entre la forme grammaticale et certains types de convictions. Deuxièmement, quand on dit qu'on peut décrire les présuppositions soit générativement, soit interprétativement, on ne se réfère pas à la psychologie, ni au locuteur par rapport à l'auditeur. Nous fabriquons un modèle qui peut décrire les combinaisons possibles du langage. On ne dit rien de la réalité psychologique. Par exemple, certains interprétativistes dont Jackendoff disent maintenant qu'il faut générer tous les pronoms dans la base et non par transformation. Partout où il y a un syntagme nominal on peut générer un pronom. Donc on peut générer *Jean s'admire lui-même* ou bien *\*lui-même s'admire Jean*. Ensuite les règles interprétatives décideront si on peut établir un référent pour le pronom; si c'est possible, on déterminera le référent; si ce n'est pas possible, la phrase sera marquée comme non-grammaticale. Évidemment, cette hypothèse, vraie ou fausse, ne dit rien de la psychologie de l'auditeur. Il s'agit simplement d'un procédé pour déterminer les phrases grammaticales de la langue. Quelques-uns croient qu'il n'est pas possible d'établir une règle transformationnelle de pronominalisation mais qu'il est possible de reconnaître les bonnes phrases à l'aide des règles interprétatives.

Mais il reste à soulever la question de la nature des présuppositions. Nous ne savons pas exactement ce que sont les présuppositions.

Rappelons le premier paragraphe de l'article *The Problem of Meaning in Linguistics* de W.V. Quine. En discutant de sémantique il dit :

Pending a satisfactory explanation of the notion of meaning, linguists in semantic fields are in the situation of not knowing what they are talking about. This is not an untenable situation. Ancient astronomers knew the movements of the planets remarkably well without knowing what sort of things the planets were.

Il est évident que certaines convictions jouent un rôle dans la grammaire; il faut donc essayer de déterminer quel type de convictions doivent y être incluses.

Les philosophes étudient les présuppositions depuis plusieurs années. Frege en a discuté en 1892. Traditionnellement il y a deux sortes de définitions : une définition dite "sémantique" et une définition dite "pragmatique". La définition sémantique que défend Van Fraassen, définit une présupposition en fonction de la vérité et de la conséquence :

A présuppose sémantiquement B si et seulement si B est toujours vrai quand A est soit vrai soit faux.

La vérité de B est une condition à la bivalence de A. Ainsi une présupposition est un rapport sémantique entre deux phrases et elle ne concerne ni le locuteur, ni l'auditeur ou le contexte. Les présuppositions sont produites par les phrases et non par les gens. J.L. Austin adopte une position semblable. Il dit qu'une présupposition est retenue, que la phrase soit positive ou négative. Par exemple, les phrases (4), (5), (6) et (7) entraînent toutes la phrase (8);

- (4) *Jean sait que la lune est ronde*
- (5) *Jean ne sait pas que la lune est ronde*
- (6) *il est vrai que Jean sait que la lune est ronde*
- (7) *il est faux que Jean sache que la lune est ronde*
- (8) *la lune est ronde*

par conséquent, on dit que cette implication est une "présupposition". Austin compose les phrases (9) et (10).

- (9) *all of John's children are bald*  
(tous les enfants de Jean sont chauves)
- (10) *all of the guests are French*  
(tous les invités sont français)

L'une "suppose" (pour prendre un terme neutre) que Jean a des enfants et l'autre que les invités sont français. Mais dans le premier cas le négatif préserve la même supposition, mais pas dans la deuxième phrase; *tous les invités ne sont pas français* ne suppose pas que quelques-uns des invités soient français. Donc nous appelons le premier cas une "présupposition", le deuxième, une "implication". Donc "présupposition" est un terme technique avec une définition précise.

Le second type de définition est la définition pragmatique, défendue par Keenan, Stalnaker et Robin Lakoff :

A présuppose pragmatiquement B si, quand A est énoncé de façon appropriée, le locuteur suppose B et croit que l'interlocuteur suppose B.

Je ne crois pas qu'il existe de véritable opposition entre les deux définitions. En effet, Stalnaker a proposé que si A présuppose B sémantiquement, A présuppose B pragmatiquement, mais non l'inverse. Mais, comme l'a montré Lauri Karttunen, on peut utiliser une condition irréaliste pour informer. On peut dire (11),

- (11) *si Jean avait dix sous il téléphonerait à son père*

même si l'interlocuteur ne sait pas que Jean n'a pas dix sous. *Jean n'a pas dix sous* est une présupposition sémantique dans la phrase mais elle n'est pas une présupposition pragmatique selon la définition de Stalnaker et Keenan. Cependant, pour la plupart des cas traditionnellement appelés présuppositions, on peut adopter l'une ou l'autre des définitions. Dans les phrases suivantes (a) présuppose (b) par les deux définitions.

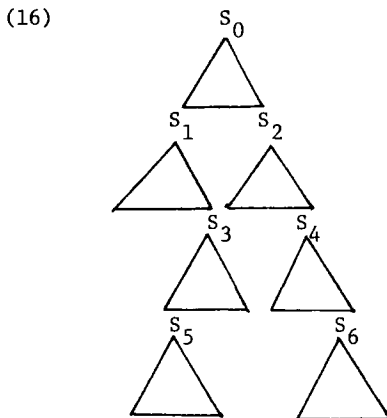
- (12) (a) *tous les enfants de Jean sont chauves*  
(b) *Jean a des enfants*



- (13) (a) *Jean ne sait pas que la calvitie est héréditaire*  
 (b) *la calvitie est héréditaire*
- (14) (a) *Jean a cessé de battre sa femme*  
 (b) *Jean battait sa femme auparavant*
- (15) (a) *Charles n'est plus irrité par l'infidélité de Zelda*  
 (b) *Zelda était infidèle*

Nous utiliserons ici la définition sémantique parce qu'elle est plus précise. Mais en tout cas, la vraie signification de cette définition pour les linguistes n'est pas claire. Peut-être la distinction entre présupposition et implication mentionnée ci-dessus sera-t-elle valable pour les linguistes mais pour l'instant nous sommes très ignorants en ce qui concerne les présuppositions.

Nous passerons maintenant au rapport entre la syntaxe et les présuppositions, qui, à notre avis, soulève des questions intéressantes. D'après Quine, si on étudie les mouvements des planètes on découvrira peut-être leur nature. Prenons d'abord l'article de Langendoen et Savin "The Projection Problem for Presuppositions". Ils ont soutenu qu'on peut déterminer les présuppositions d'une phrase complexe en faisant la somme des présuppositions des phrases simples. C'est-à-dire, si l'on a une structure telle que (16)



et si, par exemple,  $S_5$  présuppose P,  $S_1$  présuppose Q et  $S_4$  présuppose R et  $S_0$  présuppose S, la phrase entière présupposera P, Q, R, S. Ainsi la phrase (17),

(17) *Charles ne sait pas que tous les enfants de Jean sont chauves*  
conserve la présupposition de la phrase simple (18),

(12a) *tous les enfants de Jean sont chauves*  
c'est-à-dire (12b)

(12b) *Jean a des enfants*

De même, la phrase (18)

(18) *si Jean a cessé de battre sa femme, il n'est plus irrité de l'infidélité de Zelda*

conserve les présuppositions de ses deux phrases constituantes, à savoir *Jean battait sa femme* et *Zelda a été infidèle*. Les présuppositions d'une phrase complexe correspondent donc à la somme logique des présuppositions de ses parties. Nous appellerons cette hypothèse "l'hypothèse cumulative" d'après Morgan. Cette hypothèse n'est malheureusement pas juste. Morgan a noté que la phrase (19)

(19) *si Jean a des enfants, alors tous les enfants de Jean sont chauves*

ne présuppose pas que Jean ait des enfants, bien que la conséquence, une de ses composantes, comporte cette présupposition. Karttunen, dans son exposé au congrès de la North Eastern Linguistic Society, en octobre 1971 à l'Université McGill, a fait remarquer qu'une phrase telle que (20)

(20) *Charles a ordonné à Jean de cesser de battre sa femme*

ne présuppose pas que Jean battait sa femme quelque temps auparavant; Charles peut être dans l'erreur et avoir obtenu de faux renseignements. À (20), il oppose (21),

(21) *Charles a forcé Jean à cesser de battre sa femme*

qui conserve la présupposition que Jean battait sa femme. L'hypothèse simpliste de Langendoen et Savin, l'hypothèse cumulative est donc fausse. Nous supposerons ici que, grosso modo, cette hypothèse est correcte; nous admettrons qu'il est possible de déterminer les présuppositions d'une phrase complexe par une fonction récursive. Cette fonction doit évidemment être beaucoup plus complexe que celle de Langendoen et Savin.

Premièrement, nous aimerions citer brièvement une monographie de George Lakoff, *Linguistics and Natural Logic*. Il soutient que seule une présupposition du premier ordre peut être supprimée. On ne peut pas supprimer une présupposition du deuxième ordre sans contradiction. Une phrase comme (22),

(22) *peu de personnes ont cessé de battre Zelda*

a une présupposition du premier ordre, à savoir (23);

(23) *quelques personnes ont cessé de battre Zelda*

une présupposition de deuxième ordre, à savoir (24)

(24) *quelques personnes battaient Zelda*

Selon Lakoff, la phrase (25),

(25) *peu de gens ont cessé de battre Zelda, mais en fait  
personne ne l'a jamais battue*

est une contradiction parce qu'on supprime une présupposition du deuxième ordre. Mais c'est aussi une contradiction si on supprime la présupposition du premier ordre.

(26) *peu de gens ont cessé de battre Zelda, mais en effet  
personne n'a cessé de la battre*

Ainsi, c'est une contradiction de dire une phrase telle que (27)

(27) *Jean sait que la lune est ronde, mais en fait la lune  
est carrée*

De même *Jean a cessé de battre sa femme, mais en fait il ne l'a jamais battue*. Malheureusement, il n'est pas toujours aisé de savoir quelle

est la présupposition du deuxième ordre. Par exemple, prenons une condition irréaliste: *si tous les enfants de Jean étaient chauves...*; celle-ci présuppose deux choses : *Jean a des enfants* et *ce n'est pas le cas que tous ses enfants sont chauves*. Qu'est-ce que la présupposition du deuxième ou du premier ordre ? En effet les présuppositions peuvent être supprimées toutes les deux :

- (28) *ce serait dommage si tous les enfants de Jean étaient chauves, mais en fait tous ses enfants ont de beaux cheveux bruns*
- (29) *ce serait dommage si tous les enfants de Jean étaient chauves, ce serait très triste, mais en fait Jean n'a pas d'enfants*

D'après Lakoff, il faut que les deux présuppositions soient du premier ordre parce qu'elles sont supprimables. Il semble qu'une présupposition du premier ordre est une présupposition qu'on peut révoquer et une présupposition qu'on ne peut révoquer est une présupposition du deuxième ordre! Mais ceci est un cercle vicieux.

Revenant à l'hypothèse cumulative de Langendoen et Savin, nous discuterons trois contraintes sur la fonction récursive pour déterminer les présuppositions de la phrase complexe à partir des présuppositions des phrases simples. Dans ma thèse, *Natural Logic and the Moods of Classical Greek*, j'ai longuement discuté le problème des phrases conditionnelles. Voyons les conditions dites "subjunctives" comme celles de la phrase (30).

- (30) *si Jean avait visité Athènes, il aurait vu Socrate*

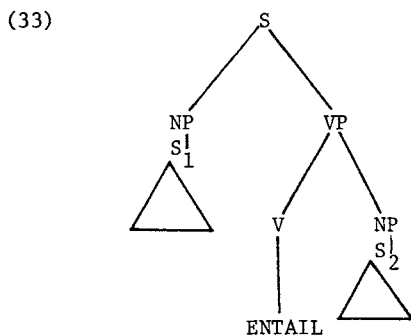
Habituellement, ces conditions sont irréelles; il y a une présupposition : la phrase antécédente, phrase introduite par *si*, est fautive. On présuppose que Jean n'a pas visité Athènes. Mais si le sujet de la phrase antécédente est indéfini, cette présupposition n'est pas conservée. Considérons la phrase (31) :

- (31) *if anybody had gone to Athens they would have seen Socrates*

cette phrase ne présuppose pas que personne n'a visité Athènes. Mais il faut encore ajouter quelque chose. Il faut que le sujet de la phrase antécédente soit coréférentiel avec le sujet de la phrase conséquente dans la structure profonde. Par contre, dans (32),

(32) *if anybody had told me that babies eat cats, I would not have left the cat in the play-pen*

les sujets ne sont pas coréférentiels et la présupposition est conservée, c'est-à-dire qu'on présuppose que personne ne m'a dit que les bébés mangeaient des chats. Il y a donc une contrainte sur l'interprétation des conditions subjonctives : une condition subjonctive est irréaliste sauf quand le sujet de l'antécédent est indéfini et coréférentiel avec le sujet du conséquent dans la structure profonde. Cette contrainte fait partie d'un phénomène plus vaste, à savoir qu'on ne peut pas avoir une présupposition existentielle de pair avec un indéfini. J'ai proposé dans un article à paraître dans *Language*, "Notes on entailment and quantifiers", qu'une phrase conditionnelle et une phrase commençant par *parce que...* sont dérivées de la même structure avec un verbe abstrait, *entail* (impliquer).



La seule différence est que, s'il y a une présupposition "S<sub>1</sub> est vrai" on obtiendra une phrase commençant par *parce que*; et si une telle présupposition n'existe pas, on obtiendra une condition. Il y a plusieurs arguments en faveur de cette position. Ainsi, la présupposition exis-

tentielle porte sur une phrase causale, et non sur une proposition conditionnelle (je parle ici d'une condition normale et non d'une condition subjonctive). Il se trouve qu'on ne peut pas avoir un indéfini dans une phrase *causale*.

(34) *if ever John comes, he steals the telephone*

(35) *\*because ever John comes he steals the telephone*

(36) *if anybody comes, they steal the telephone*

(37) *\*because anybody comes, they steal the telephone*

(accent normal sur *anybody*)

On peut trouver un *any* dans une phrase causale s'il y a un fort accent sur le mot, mais en ce cas on trouve *any* dans les phrases déclaratives, comme *any linguist knows that deep structure exists, any linguist eats ketchup, etc.* Mais on ne trouve jamais un *ever* dans une phrase introduite par *parce que*.

Ce type d'exemple montre l'importance d'établir un rapport entre les présuppositions et les faits grammaticaux. Il ne faut pas incorporer dans la grammaire toutes les convictions de tous les gens. Nous aimerions citer quelques phrases de Keenan (1971) :

The logical notion of presuppositions is defined solely in terms of abstract sentences and the world. Whether anyone actually utters or believes some sentence has nothing to do with whether the sentence makes a particular logical presupposition. The greatest prime number is odd presupposes that there exists a greatest prime whether anyone says or believes the sentence or not...

La présupposition est déterminée par la forme de la phrase et non par les convictions du locuteur en question.

La deuxième chose concerne également les conditions irréelles, mais d'un point de vue différent. Nous partirons d'une observation de Leroy Baker. Il a discuté des éléments de polarité négative et positive. Il y a quelques expressions qui se trouvent seulement dans une phrase négative ou seulement dans une phrase positive. Je prendrai

mes exemples en anglais encore une fois. *Care less, any, be bothered to, yet, give a damn, be too happy about, until*, seraient des éléments de polarité négative. On dit *John could not care less* et non *\*John could care less, John did not arrive until 3 p.m.* et non *\*John arrived until 3 p.m.*, et ainsi de suite. *Already, some, would rather* seraient des éléments de polarité positive; ainsi on dira *John has come already* et non *\*John has not come already*. La même distinction existe en français entre *encore* et *déjà*, ainsi *Jean est déjà arrivé* est grammatical, mais *\*Jean est encore arrivé* ne l'est pas, sauf au sens de *encore une fois*. Il y a quelques exceptions. Par exemple on peut dire (38),

(38) *I do not think John has come yet*

où l'on trouve *yet* dans une phrase positive. Mais on échappe à ce problème en postulant une règle de "negative-raising", qui élève la négation de la phrase enchâssée avec certains verbes (en anglais, *to think*, par opposition à *to hope* : *\*I do not hope that John has come yet*). Baker a remarqué quelques autres exceptions.

(39) *if nobody had asked my sister to the dance yet, I would be trying to find somebody to take her*

(40) *if someone hadn't already asked my sister to the dance, I would be trying to find someone to take her*

Mais Baker a montré que ces exceptions concernent les phrases qui pré-supposent l'inverse, c'est-à-dire que *if nobody had asked my sister to the dance* présuppose que quelqu'un a invité ma soeur à danser. Baker révisé donc les conditions pour ces éléments : maintenant un élément de polarité négative peut se trouver dans une phrase négative ou dans une phrase qui présuppose une négation, et un élément de polarité positive se trouve soit dans une phrase positive soit dans une phrase qui présuppose un élément positif. Par conséquent, on trouve *already* dans la phrase négative *if someone hadn't already asked my sister to the dance,...* parce que la phrase présuppose la phrase positive *someone has asked my sister to the dance (already)*. C'est un argument pour inclure les pré-

suppositions dans la grammaire. Mais il y a un problème; prenons les deux phrases (41) et (42).

(41) (*granted that I don't have a sister*)  
*however, if I did have a sister and if nobody had asked my sister to the dance yet, I would be trying to find somebody to take her*

(42) (*granted that I don't have a sister*)  
*\*however, if I did have a sister, and if someone hadn't already asked my sister to the dance, I would be trying to find someone to take her*

Dans le deuxième exemple *already* est vraiment une violation de la polarité, malgré le principe de Baker, parce qu'elle présuppose que personne n'a invité ma soeur à danser. L'explication de Baker est que (39) présuppose que l'antécédent n'est pas vrai mais (40) présuppose qu'il est faux. Mais il n'y a aucune justification pour ces deux sortes de conditions irréelles. Il est étrange que (39) ne présuppose pas que j'ai une soeur. En tout cas cela ne marche pas parce qu'en (41) et (42), (39) et (40) sont imbriqués comme conséquents d'un autre antécédent, *if I did have a sister*. Ce qu'on donne comme un antécédent d'une condition peut toujours être présupposé par le conséquent. Aux exemples précédents nous comparerons la phrase (43)

(43) (*granted that Bill is not an American*)  
*if Bill were an American, he would regret it*

où *regret* est un verbe factif, un verbe qui présuppose la vérité de son complément — ici, par contre, le complément, *que Bill est un Américain* a été nié. Il faut chercher une autre explication. La forme de ces phrases est (44).

(44) *si S<sub>1</sub>, et si S<sub>2</sub>, donc S<sub>3</sub>*

Ce n'est pas une formule bien formée du calcul des propositions. Ce doit être soit *si S<sub>1</sub>, donc (si S<sub>2</sub> donc S<sub>3</sub>)* ou bien *(si S<sub>1</sub> et S<sub>2</sub>), alors S<sub>3</sub>*,

(45) a)  $p \supset (q \supset r)$

ou

(45) b)  $(p + q) \supset r$



Ces deux formules sont absolument équivalentes en logique. Mais dans le langage naturel, elles correspondent aux phrases (46) et (47).

- (46) *if there had been a communist revolution in Austria, then, if Johnson had been president at that time, the U.S. would have occupied Vienna*
- (47) *if there had been a communist revolution in Austria and Johnson had been president at that time then the U.S. would have invaded Vienna*

Dans la phrase (48),

- (48) *if Johnson had been President at that time, the U.S. would have invaded Vienna*

on présuppose que Johnson n'était pas président; c'est une condition irréaliste. Mais ce n'est pas irréaliste en tant que "imbriquée" dans (46). (46) n'est pas équivalent à (49).

- (49) *if Johnson had been president at that time then, if there had been a communist revolution in Austria, the U.S. would have invaded Vienna*

notons que si *at that time* réfère au temps de la révolution, la phrase n'est pas grammaticale. Alors malgré l'équivalence en logique de  $p \supset (q \supset r)$  et  $(p \supset q) \supset r$ , les deux formes ne sont pas équivalentes dans le langage naturel. Donc la deuxième des deux conditions n'est jamais irréaliste; autrement dit, une condition subjonctive, quand elle est imbriquée, n'est pas irréaliste. La phrase (40) suppose que quelqu'un a invité ma soeur à danser; c'est une présupposition positive, donc *already* peut apparaître, mais (42) n'a pas cette présupposition, donc les conditions pour *already*, élément de polarité positive, ne sont pas satisfaites. Dans l'univers hypothétique où j'ai une soeur, il peut être soit vrai soit faux que quelqu'un ait déjà invité ma soeur à danser. Dans l'univers réel où je n'ai pas de soeur, cela n'est ni vrai ni faux. Alors, d'un côté comme de l'autre, la deuxième condition dans (41) n'est pas irréaliste. Donc, avec cette contrainte, selon laquelle une deuxième condition subjonctive n'est pas irréaliste, on peut retenir les observations sur les éléments de

polarité négative et positive, après avoir tenu compte de quelques exceptions apparentes.

En troisième lieu je voudrais revenir à l'exposé que Karttunen a présenté à l'Université McGill. Il a supposé que l'hypothèse cumulative de Langendoen et Savin était fondamentalement juste, et il a cherché une fonction récursive permettant de calculer les présuppositions de la phrase totale à partir des présuppositions des phrases imbriquées. Il a proposé trois mécanismes, ce qu'il appelle "plugs", "holes" et "filters". Un "plug" bloque toutes les présuppositions du complément; un "hole" les admet toutes et un "filter" en filtre quelques-unes sous certaines conditions, conditions précises, espérons-le.

Un "plug" serait un verbe déclaratif ou un performatif. Suivant J.L. Austin, un verbe performatif est un verbe dont l'énonciation constitue un acte. Par exemple, *je promets d'arriver ici à trois heures* constitue la promesse, *je vous parie cinq dollars* constitue la gageure. Une phrase comme *Jean aime la police* ne constitue pas l'amour. Donc un performatif n'est pas ouvert à une question de vérité ou fausseté. Si quelqu'un dit *je promets d'arriver ici à trois heures*, il n'est pas pertinent qu'un autre dise *c'est faux* ou *vous mentez*. Alors il y a des verbes performatifs, et un verbe performatif est employé performativement s'il est à la première personne, au temps présent (non progressif) — c'est-à-dire *I promise* est employé performativement mais non *I am promising*. Donc si quelqu'un dit *I am promising to be here at 3 p.m.*, un autre peut dire *vous mentez*. Par conséquent, la phrase (50),

(50) *Charles demande à Pierre de le présenter au roi de France actuel*

ne présuppose pas qu'il y ait un roi maintenant en France, quoique la phrase simple *le roi de France actuel est chauve* le présuppose. *Demander* est un "plug" qui bloque la présupposition. *Guillaume a embrassé Françoise encore une fois* présuppose que Guillaume l'a déjà embrassée, mais (51),

(51) *Françoise a demandé à Guillaume de l'embrasser encore une fois*

ne le présuppose pas.

La phrase (52),

(52) *Marie accuse Jean de battre sa femme*

qui contient un verbe performatif ne présuppose pas que Jean bat sa femme, parce qu'il est possible que Marie soit mal renseignée. Les verbes déclaratifs et les verbes performatifs sont donc des "plugs". Mais il y a une exception : un verbe performatif qui est aussi employé performativement n'est pas un "plug". Donc, *je vous demande de cesser de battre votre femme* présuppose que vous battez votre femme. C'est un argument de plus en faveur de l'existence dans la grammaire de la catégorie performatif; les verbes performatifs tels qu'Austin et Ross les définissent ont un fonctionnement syntaxique particulier.

Tous les prédicats "normaux" qui ont un complément sont des "holes" : *savoir, regretter, comprendre, commencer, cesser, continuer, pouvoir, forcer, empêcher, hésiter, réussir, éviter*. On peut construire une hiérarchie :

(53) *Jean a une femme*

(54) *Jean a battu sa femme*

(55) *Jean a cessé de battre sa femme*

(56) *Jean a hésité à cesser de battre sa femme*

(57) *cela m'a étonné que Jean a hésité à cesser de battre sa femme*

(58) *Charles a su que cela m'avait étonné que Jean ait hésité à cesser de battre sa femme*

(58) entraîne (54), (55), (56), (57) et (57) entraîne (53), (54), (56) et ainsi de suite, mais il n'entraîne pas (55) parce que (56) ne présuppose pas (55). *Hésiter* est un "hole" mais non un verbe factif; par contre *savoir* est un verbe factif et donc un "hole".

Mais les "filters" sont les plus intéressants. Seuls les connecteurs logiques sont des "filters", (*si...alors, et, ou*). Le problème est de faire contraster les cas où l'hypothèse cumulative est juste et les cas où elle ne fonctionne pas. Prenons d'abord les conditions. Langendoen et Savin

ont identifié quelques cas où l'hypothèse fonctionne bien.

- (18) *si Jean a cessé de battre sa femme, il n'est plus irrité de l'infidélité de Zelda*

La phrase (18) conserve les présuppositions de l'antécédent et du conséquent: Jean a déjà battu sa femme et Zelda a été infidèle. Mais Morgan cite la phrase (19).

- (19) *si Jean a des enfants, alors tous les enfants de Jean sont chauves (parce que la calvitie est héréditaire et Jean est chauve)*

L'exemple (19) est particulier parce que l'antécédent est la présupposition du conséquent; dans ce cas la présupposition est supprimée. Mais il y a aussi des phrases comme (59), (60) et (61).

- (59) *s'il est vrai que Jean a des enfants, alors tous les enfants de Jean sont chauves*  
(60) *si Jean a réussi à embrasser Françoise, Jean embrassera Françoise encore une fois*  
(61) *si Jean est marié, alors sa femme n'habite plus avec lui*

Ici, l'antécédent est la présupposition du conséquent et de plus il l'entraîne; *il est vrai que Jean a des enfants* entraîne que Jean a des enfants, qui est la présupposition de *tous les enfants de Jean sont chauves*. *Jean a réussi à embrasser Françoise* entraîne qu'il a embrassé Françoise, qui est la présupposition de *Jean embrassera Françoise encore une fois*. La phrase (62),

- (62) *si Jean a consenti à embrasser Françoise, alors Jean l'embrassera encore une fois*

où *Jean a consenti à embrasser Françoise* n'entraîne pas qu'il ne l'a pas déjà embrassée; par conséquent la phrase totale présuppose que Jean a déjà embrassé Françoise parce qu'il est présupposé par le conséquent que *Jean l'embrassera encore une fois*. Karttunen propose alors une condition filtrante pour les phrases *si...alors* :

S représente toute phrase de la forme Si (A,B)

- (a) si A présuppose C, alors S présuppose C
- (b) si B présuppose C, alors S présuppose C à moins que A n'entraîne sémantiquement C.

Voyons maintenant *et*. Là encore, si les deux phrases coordonnées ne sont pas connexes, la conjonction comporte toutes les présuppositions des deux constituants.

- (63) *Jean sait que la calvitie est héréditaire et tous les enfants de Jean sont chauves*

présuppose que la calvitie est héréditaire et que Jean a des enfants. Mais considérons la phrase (64).

- (64) *Jean a des enfants et tous les enfants de Jean sont chauves*

La phrase entière ne présuppose pas que Jean ait des enfants. Ce n'est pas tout à fait évident. Rappelons que nous avons défini une présupposition comme une condition pour la bivalence d'une proposition; qu'il soit vrai ou faux que Jean sache que la lune est ronde, elle l'est néanmoins. Dans cette phrase, si la première proposition est fautive, la conjonction totale est fautive, plutôt qu'indéterminée et sans valeur de vérité, par conséquent il n'y a pas de présupposition dans la définition donnée. On peut alors proposer la même condition filtrante pour *et* comme pour *si... alors*. Parallèlement, la phrase coordonnée (65),

- (65) *Jean a réussi à embrasser Françoise et Jean l'embrassera encore une fois*

ne présuppose pas que Jean l'ait embrassée. *Jean a réussi à embrasser Françoise* entraîne qu'il l'a embrassée mais ne le présuppose pas car si on la nie (*Jean n'a pas réussi à l'embrasser*) il n'est pas permis de conclure qu'il l'a embrassée. En tout cas l'implication est présupposée par *Jean l'embrassera encore une fois*. Mais alors la phrase totale ne présuppose pas que Jean l'ait embrassée parce que la conjonction totale, *Jean n'a pas réussi à embrasser Françoise et il l'embrassera encore une fois* n'est pas indéterminée et sans valeur de vérité, elle est fautive. La phrase entière entraîne — sans toutefois présupposer — que Jean

l'a embrassée — distinction subtile mais vraie. Malheureusement cette condition filtrante nous permet de générer *tous les enfants de Jean sont chauves et Jean a des enfants*, une phrase pour le moins bizarre sinon agrammaticale. Suivant nos règles, A présuppose que *Jean a des enfants* et D ne présuppose rien; elle affirme que Jean a des enfants mais elle ne le présuppose pas. Par conséquent la phrase totale présuppose que Jean a des enfants. Peut-être faut-il qu'il y ait un principe pragmatique quelque part hors de la grammaire qui dise "thou shalt not be utterly pointless", et ainsi on peut empêcher cette phrase bizarre.

Voyons enfin la disjonction *ou...ou* *soit...soit*. Si les deux propositions disjointes n'ont pas de rapport entre elles, il n'y a pas de "filter"; toutes les présuppositions sont retenues. La phrase (66),

(66) *ou Jean sait que la calvitie est héréditaire ou tous les enfants de Jean sont chauves*

présuppose que la calvitie est héréditaire et que Jean a des enfants. Mais comparons (67) et (68) :

(67) *ou bien Jean n'a pas d'enfants ou tous les enfants de Jean sont chauves*

(68) *\*ou bien tous les enfants de Jean sont chauves ou Jean n'a aucun enfant (c'est même pire sans aucun.)*

(67) ne présuppose pas que Jean a des enfants mais quelles sont les présuppositions de (68)? Nous proposons une condition filtrante : S représente chaque phrase de la forme SOIT (A,B)

(a) si A présuppose C, alors S présuppose C

(b) si B présuppose C, alors S présuppose C à moins que A n'entraîne sémantiquement C.

Ainsi prenons (67) : A, *Jean n'a pas d'enfants* ne présuppose rien de pertinent. B, *tous les enfants de Jean sont chauves*, présuppose que Jean a des enfants. Mais A entraîne sémantiquement que Jean a des enfants, donc la phrase entière ne présuppose pas que Jean a des enfants. Comparons

avec (66), où A, *Jean sait que la calvitie est héréditaire* n'entraîne rien de ce que B, *tous les enfants de Jean sont chauves* présuppose; donc toutes les présuppositions sont conservées.

Nous avons examiné quelques liens systématiques entre la logique et le langage. De cette façon, on peut espérer définir ce qu'est une présupposition.

David Lightfoot  
Université McGill